

Affaires courantes

2. Au niveau bilatéral ou de gouvernement à gouvernement, l'ACDI n'envoie pas de fonds au secteur population en Chine.

L'association de planning familial de Chine, qui est une organisation non gouvernementale (ONG) autonome, est membre de l'IPPF. En 1988, l'IPPF a accordé une contribution de 920 000\$ US pour financer les programmes de sa filiale chinoise. La plus grande partie de cette somme a servi à acheter du matériel audio-visuel ainsi que des documents d'information et éducatifs de l'Association.

[Traduction]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-28

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Hier après-midi, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'intervenir dans le débat d'une motion qui aurait eu pour effet de retrancher du projet de loi C-28 la disposition concernant la récupération. Au cours de mon intervention, qui portait sur une question très grave revêtant un grand intérêt pour des milliers de mes électeurs, j'ai été interrompu à maintes reprises par le député de Burlington qui a utilisé des expressions que Votre Honneur, je l'espère, jugera antiparlementaires.

On peut les trouver dans le harsard d'hier, le mardi 19 décembre, aux pages 7216 et 7217. Même si la présidence jugeait ces expressions acceptables, j'estime qu'elles con-

testaient ma sincérité de député et m'ont empêché d'exprimer comme il faut les inquiétudes légitimes de mes électeurs. Je demanderais que le député de Burlington fasse ce qui s'impose et retire ses paroles.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en l'absence du député de Burlington, nous pourrions peut-être vous demander de vous réserver de prendre une décision à ce sujet. Nous allons parler au député de Burlington et voir ce qui peut se faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui. Habituellement, quand la question de privilège est soulevée, les députés concernés sont présents à la Chambre. Je me rends compte que ce pourrait être le dernier jour de séance et que la Chambre ne se réunira que dans un mois, et je sais que le député tenait beaucoup à exprimer officiellement sa protestation. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire la fera connaître au député de Burlington.

M. Keyes: Monsieur le Président, je tiens à signaler à la présidence que tous les partis étaient au courant de mon intention de soulever cette question. J'avais donné préavis. À cause, je suppose, de tout ce qui s'est passé depuis 15 heures, le député de Burlington n'a peut-être pas pu se présenter ici parce que d'autres obligations le retenaient ailleurs, mais il était prévenu, tout comme l'était la présidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burlington fait partie du Bureau de régie interne, lequel, je le sais, est actuellement en réunion.

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

AUTORISATION DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'a informé qu'il y a eu des discussions entre les trois partis au sujet du Comité permanent de la justice et qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit présentée:

Que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à se rendre à Washington du dimanche 21 janvier au jeudi 25 1990, afin de participer à une conférence internationale sur la révision du code criminel et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)